Le Monde.fr

Compte rendu

Plus de 1 000 vols de la CIA ont transité par l'Europe, selon le Parlement européen

LE MONDE | 27.04.06 | 14h01 • Mis à jour le 27.04.06 | 14h01 BRUXELLES BUREAU EUROPÉEN

Depuis le 11 septembre 2001, "plus de mille vols affrétés par la CIA ont transité par l'Europe, souvent pour y opérer des "restitutions extraordinaires"", pratique qui consiste à envoyer des suspects dans des pays tiers, afin qu'ils y soient interrogés, y compris sous la torture : telle est l'une des accusations que porte la commission d'enquête du Parlement européen sur la CIA, dans un projet de rapport intérimaire rendu public mercredi 26 avril.

Cette commission parlementaire, constituée en janvier, a auditionné des victimes, comme Khaled Al-Masri, citoyen allemand d'origine libanaise, enlevé puis torturé en Afghanistan, ou Maher Arar, ressortissant canadien d'origine syrienne, torturé par les services de Damas. Elle s'est efforcée de recouper leurs témoignages avec les informations sur les plans de vol de la CIA que lui a fournis Eurocontrol, l'organisation européenne chargée de la coordination de la navigation aérienne. Son rapporteur, Claudio Fava, socialiste italien, demande l'autorisation de poursuivre ses travaux jusqu'à la fin du mandat de la commission, prévue en janvier 2007. Le Parlement se prononcera par un vote en juillet.

En présentant son rapport à la presse, M. Fava a déploré que "les autorités nationales de sécurité n'aient pas éprouvé le besoin de vérifier le but réel de ces vols, ni l'identité de leurs passagers". Il estime que "lorsqu'un avion va de Kaboul à Guantanamo en passant par la Pologne, la Roumanie et le Maroc, ce qui n'est pas le trajet le plus court, il ne fait pas escale seulement pour s'approvisionner en carburant". M. Fava se demande, par exemple, à quoi ont bien pu servir les 300 kg de glace commandés, "dans le but de rafraîchir des boissons", par un avion de la CIA ayant atterri à l'aéroport de Palma de Majorque.

"RESPONSABILITÉ DIRECTE"

"Il est difficile de dire que les gouvernements ne savaient pas ce qui se passait", a confié M. Fava au Monde. Son rapport incrimine trois pays : la Suède, l'Italie et la Bosnie, pour leur "responsabilité directe" dans la pratique de ces restitutions extraordinaires. La Suède a cédé aux pressions de la CIA, qui lui demandait de lui livrer deux ressortissants égyptiens, Mohammed Al-Zary et Ahmed Agiza. Elle savait pourtant que s'ils étaient rapatriés en Egypte ils seraient exposés à la torture. La Bosnie a restitué six ressortissants ou résidents d'origine algérienne aux agents de la CIA, malgré une décision formelle contraire de sa Chambre des droits de l'homme. Les six hommes ont été transférés sur la base de Guantanamo.

Quant à l'Italie, "elle ne pouvait pas ne pas être avertie de l'enlèvement à Milan de l'imam Abou Omar, organisé par vingt-deux agents de la CIA", assure M. Fava. La commission espère en savoir plus sur d'autres pays, comme l'Allemagne, en poursuivant

ses travaux. Le ministre des affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier, a accepté d'être auditionné.

M. Fava, qui déplore le "silence des ambassades", a évoqué cependant une exception, celle de Craig Murray. Cet ambassadeur britannique en Ouzbékistan de 2002 à 2004 a été relevé de ses fonctions pour avoir protesté contre le fait que des centaines de dissidents ouzbeks, étiquetés comme terroristes, étaient torturés, et que les informations ainsi obtenues étaient transmises à la CIA, puis aux services du MI 6 britannique. Le Foreign Office lui aurait répondu que tout était légal, puisque les services britanniques ne pratiquaient pas eux-mêmes la torture.

Rafaële Rivais

Article paru dans l'édition du 28.04.06